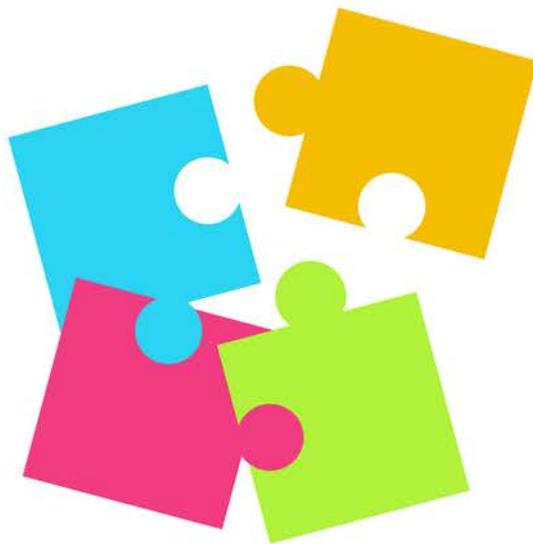




GUIDE PRATIQUE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2023/2024



SOMMAIRE

I. Les dates à retenir.....	p.2
II. Les écoles publiques.....	p.3
III. Modalités d'inscription	p.4
IV. La journée de l'enfant.....	p. 6
V. Le centre de loisirs La Buissonnière.....	p. 8
VI. La restauration scolaire.....	p.11
VII. Carnet d'adresses.....	p.15



LE MOT DES ÉLUS

La Ville de Gex souhaite à travers ce nouveau guide apporter un support répondant aux questions très pratiques du quotidien de l'école et des services de la vie scolaire. La communication avec les familles est une priorité tout comme **la simplification des démarches administratives** qui se font désormais de manière totalement dématérialisée via l'Espace Citoyens 7/7j et 24h/24h. Une application mobile « **Gex en poche** » viendra très prochainement compléter les outils existants avec des possibilités d'accès à votre espace personnel.

Nous tenons à remercier tous les enseignants et les agents municipaux qui travaillent depuis juillet à la préparation de cette rentrée afin que tout se passe le plus sereinement possible pour les enfants. **L'optimisation de leur bien-être et de leurs conditions d'apprentissage sont notre objectif commun.**

Nous souhaitons à tous les élèves, aux parents, aux enseignants et aux agents des écoles une bonne année scolaire ! ”

Patrice DUNAND,
Maire de Gex,
Président de Pays de Gex Agglo,
Conseiller régional,

Gérard IVANEZ,
Maire Adjoint aux
Actions scolaires et
éducatives

I.

LES DATES À RETENIR



CALENDRIER SCOLAIRE

Lundi 4 septembre 2023	➤ Rentrée scolaire	Du lun. 15 avril au dim. 28 avril 2024	➤ Vacances de printemps
Du lun. 23 octobre au dim. 5 novembre 2023	➤ Vacances d'automne	Vendredi 10 mai 2024	➤ Pont de l'Ascension
Du lun. 25 décembre 2023 au dim. 7 janvier 2024	➤ Vacances de Noël	Du lun. 8 juillet au dim. 1er septembre 2024	➤ Vacances d'été
Du lun. 19 février au dim. 3 mars 2024	➤ Vacances d'hiver		



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Inscriptions aux vacances :

D'automne	➤ Du 25 septembre au 15 octobre 2023
D'hiver	➤ Du 22 janvier au 11 février 2024
De printemps	➤ Du 18 mars au 7 avril 2024
D'été	➤ Du 10 au 30 juin 2024

Le centre de loisirs sera fermé durant les vacances de Noël ainsi que la semaine du 29 juillet au 4 août 2024.

Inscriptions pour l'année scolaire 2024/2025 :

Inscriptions scolaires : **du 1er février au 30 avril 2024**

Inscriptions au restaurant scolaire et au centre de loisirs : **du 2 mai au 5 juillet 2024**



III.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font de manière dématérialisée sur l'**Espace Citoyens**. La liste des documents justificatifs à fournir est disponible en accédant au formulaire en ligne.

Une assistance téléphonique ou physique est disponible auprès du pôle **Action éducative et Sports** aux horaires d'accueil du public.



Accès au service des inscriptions en ligne 7j/7 et 24h/24 :
<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>



Assistance à l'inscription :
Pôle Action éducative et Sports
04.50.42.25.45 / vie.scolaire@ville-gex.fr

Horaires d'accueil* :
Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Le vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00-17h00
*Les horaires peuvent être exceptionnellement modifiés

Attention : en cas d'inscription tardive ou en cours d'année, un délai de carence s'applique pour la gestion administrative du dossier.

- A suivre :
- **Inscriptions scolaires**
 - **Inscriptions aux services de la vie scolaire**
 - **Inscriptions à l'accueil des vacances scolaires**



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires pour septembre 2024 concernent :

- ✓ tout enfant **né en 2021** et faisant son entrée en première année de maternelle (PS)
- ✓ tout enfant **né en 2018** et faisant son entrée au cours préparatoire de l'élémentaire (CP) excepté pour ceux déjà scolarisés à l'école Perdtemps
- ✓ tout enfant **nouvellement arrivé à Gex**

Lorsque l'école est déterminée, un certificat de préinscription est envoyé aux familles qui doivent finaliser l'affectation de leur enfant auprès de la direction de l'école. Cette étape est impérative afin que l'enfant soit dans les effectifs scolaires et sur les listes de classe.

Important :

L'école d'un enfant est déterminée en fonction des effectifs de chaque école et de la **carte de sectorisation scolaire municipale**.



INSCRIPTIONS AUX SERVICES DE LA VIE SCOLAIRE



Les inscriptions au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire (matin, soir et mercredi) sont à renouveler **pour chaque année scolaire**.

INSCRIPTIONS A L'ACCUEIL DES VACANCES SCOLAIRES

Une inscription est nécessaire pour chaque période de vacances. Lorsque l'enfant fréquente déjà les services périscolaires ou extrascolaires, la démarche est simplifiée via le formulaire en ligne de réservation des jours.

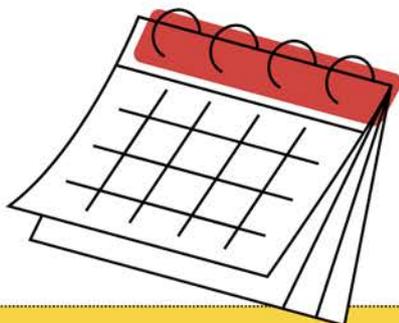
A noter : l'autorisation de sortie de territoire est **impérative** pour les sorties en Suisse ou pour toute traversée du pays. Un enfant ne l'ayant pas fournie ne pourra pas partir ou être accueilli au centre.

Les modifications et annulations des jours réservés aux services de la vie scolaire sont possibles dans **un délai de 3 jours ouvrés** via l'Espace Citoyens ou par courriel à vie.scolaire@ville-gex.fr. Aucune réservation n'est possible passé ce délai.



IV.

LA JOURNÉE DE L'ENFANT



	Journées d'école					Centre de loisirs
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI		MERCREDI
7h30 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	7h30 9h00	Arrivée des enfants
8h30 11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	9h00 12h00	Temps d'activités
11h30 13h15	Pause Mérienne	Pause Mérienne	Pause Mérienne	Pause Mérienne	12h00 14h00	Pause méridienne
13h15 16h15	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	14h00 17h00	Temps d'activités
16h15 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	16h15 18h30	Départ des enfants



LE TEMPS SCOLAIRE

Le temps scolaire est placé sous la responsabilité de l'Éducation Nationale. Les **20 ATSEM** de la Ville de Gex assistent les enseignants de maternelle et accompagnent les jeunes enfants dans leur vie quotidienne. Elles entretiennent également les locaux et le matériel pédagogique de l'école.

L'école ouvre ses portes **dix minutes avant le début et la fin du temps scolaire** pour l'arrivée et le départ des enfants. En cas de retard, les familles doivent se référer au règlement de l'école.



Si personne ne vient chercher un enfant à la sortie de l'école et qu'il n'a pas de réservation au périscolaire :

- Moins de 6 ans : il reste avec l'enseignant qui tâche de joindre la famille ou les personnes de contacts déclarées.
- 6 ans et + : il est en autonomie pour rentrer chez lui

Un enfant non prévu au restaurant scolaire ou à l'accueil périscolaire **ne peut pas être pris en charge par l'équipe d'animation.**

LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Les temps périscolaires sont placés sous la responsabilité de la Ville de Gex. Chaque groupe scolaire dispose de **locaux dédiés** pour l'accueil des enfants. L'équipe d'animation se charge de les accompagner au sein de l'établissement.

MATIN

L'accueil du matin :
7h30 - 8h30
Arrivées possibles de 7h30 à 8h10

SOIR

L'accueil du soir :
16h15 - 18h30
Départs possibles de 16h45 à 18h30

MERCREDI

L'accueil du mercredi :
7h30 - 18h30
Arrivées possibles de 7h30 à 9h00 et
départs de 17h00 à 18h30.
Les activités ont lieu de 9h00 à 17h00

La fréquentation du centre de loisirs des vacances et du mercredi est possible à la journée ou à la demi-journée, avec la prise ou non du repas sur place.

En cas de retard, les familles doivent impérativement contacter l'équipe d'animation (Voir Carnet d'adresses p.15).

Si personne ne vient chercher un enfant à 18h30, deux animateurs restent afin de joindre la famille ou les personnes contacts déclarées. Après 30 min, **la gendarmerie est avisée.**



V.

LE CENTRE DE LOISIRS "LA BUISSONNIÈRE"



VACANCES SCOLAIRES

L'accueil des vacances scolaires :
7h30 - 18h30
Arrivées possibles de 7h30 à 9h00 et
départs possibles de 17h00 à 18h30.
Les activités ont lieu de 9h00 à 17h00.

L'inscription aux mercredis des
vacances scolaires n'est possible qu'à la
journée car il s'agit d'un jour de sortie.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation est composée de 18 animateurs dont **15 qualifiés par la formation BAFA**.

Elle intervient sur les accueils périscolaires, des mercredis et lors de l'accueil extrascolaire des vacances.

Chaque semaine, les animateurs se réunissent et travaillent collectivement afin de créer les activités proposées aux enfants. Ils précisent également la mise en œuvre des projets du **Plan Mercredi**.



LES AXES PÉDAGOGIQUES

Le **PEdT (projet éducatif territorial)** est un outil de collaboration locale qui a vocation à rassembler, à l'initiative de la Ville de Gex, l'ensemble des acteurs agissant autour de l'éducation. Les projets s'inscrivent essentiellement dans le cadre du **Plan Mercredi**.

Le centre de loisirs est également labellisé **Loisirs équitables**.

Le projet pédagogique du centre de loisirs rappelle les axes privilégiés dans l'accueil des enfants dans les structures municipales et pour les activités proposées.

↪ Ces documents sont disponibles sur l'Espace Citoyens.

Les axes d'actions :

- Assurer la **complémentarité** et la **cohérence** dans les différents temps de l'enfant
- Décliner des parcours thématiques en favorisant le partenariat avec les **acteurs éducatifs** du territoire et le tissu associatif
- S'inscrire dans les **grands projets** de la Ville
- Développer la **mixité sociale** et l'inclusion des enfants porteurs de handicaps
- Offrir des **activités ludiques** et pédagogiques
- Découvrir le **patrimoine** historique et culturel local
- Encourager l'**autonomie** et la prise d'initiative de l'enfant
- Évoluer et **vivre en collectivité**

LES ACTIVITÉS



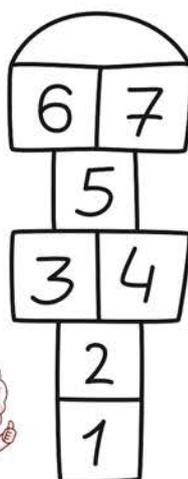
Activités sportives individuelles ou collectives

Ludothèque



Projets du Plan Mercredi

Ateliers cuisine



Activités manuelles et arts créatifs



Éveil culturel

Grands jeux extérieurs



Activités vertes et sensibilisation à l'écologie





Charte de la vie quotidienne pour les temps méridiens, périscolaires et l'accueil de loisirs

L'accueil dans les structures municipales doit être un moment serein et de qualité pour les enfants. C'est pourquoi il est important que les familles aient bien pris connaissance du **règlement des services de la vie scolaire** qu'elles valident au moment de l'inscription en ligne. Il est disponible à tout moment sur l'Espace Citoyens.



VI.

RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque école dispose de son **restaurant scolaire**. Les élèves d'élémentaire ont accès au **self** tandis que les maternelles bénéficient du **service à table**. Les enfants de Grande Section disposent d'une adaptation progressive à l'usage du self tout au long de l'année.

Une moyenne de **750 repas** sont servis quotidiennement sur l'ensemble des sites !



L'équipe de restauration scolaire est composée de **20 agents d'élémentaire** qui, en plus de l'entretien des locaux de l'école, préparent le service et les repas des enfants. Les ATSEM s'occupent des groupes d'élèves de maternelle. Ensemble, ils participent à **l'apprentissage de l'équilibre alimentaire** et à accompagner l'enfant vers l'autonomie (se servir, partager, respecter le matériel...). Les animateurs encadrent les élèves d'élémentaire durant leur pause méridienne.

RESTAURATION POUR COLLECTIVITÉS



La Ville de Gex s'engage à proposer une restauration de qualité et collabore avec la société RPC pour l'élaboration et la livraison des repas depuis le 1er septembre 2020. Cette entreprise spécialisée dans la restauration scolaire et centre de loisirs développe des valeurs écoresponsables et **privilégie la cuisine traditionnelle à partir de produits frais**.

Découvrir RPC : <https://www.rpc01.com>

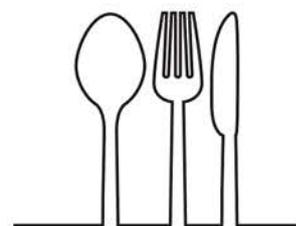


LES MENUS

Les menus proposés sont élaborés lors d'une commission restauration par les référents des restaurants scolaires avec l'assistance **d'une diététicienne**. Ce fonctionnement permet la prise en compte directe des retours des enfants tout en respectant l'équilibre des repas.

Un **repas végétarien** est proposé une fois par semaine dans le cadre de la loi EGalim ainsi qu'un minimum de **20% de produits biologiques**.

Les menus et la liste des allergènes sont disponibles dans la rubrique « Infos pratiques » de l'Espace Citoyens



LE P.A.I (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ)



Si un enfant présente une allergie alimentaire ou un problème de santé particulier, les familles ont la responsabilité d'établir un P.A.I auprès de la direction de l'école fréquentée et de le fournir au service des inscriptions de la mairie, **une fois signé par le médecin, les parents et l'école**. Celui-ci répond uniquement à des **problématiques de santé** et non à des habitudes alimentaires personnelles.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

L'accueil se fait uniquement avec un panier repas préparé par la famille et apporté dans un **sac isotherme**. Un tarif spécifique est appliqué au foyer.

MÉDICAMENTS

Aucun médicament n'est administré sans **P.A.I complet**



L'inscription aux services de la vie scolaire ne commence que lorsque le P.A.I **est validé par la Ville de Gex**. La date d'accueil de l'enfant sera communiquée par courriel à la famille.



LES TARIFS

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

	RESIDANT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE ET REPAS ADULTES
	QUOTIENT					
	A	B	C	D	E	QUOTIENT A à E
	≥1500	900 <1500	690 <900	346 <690	≤345	
TICKETS PRIMAIRE	7,35	6,68	5,40	3,45	2,01	7,95
FORFAIT ABONNEMENT	92,66	83,99	68,13	43,62	25,25	
PANIER REPAS (PAI médecin)	5,00	4,54	3,68	2,34	1,37	5,35

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	RESIDANT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE	
	QUOTIENT					QUOTIENT	
	A	B	C	D	E	A	B à E
	≥1500	900 <1500	690 <900	346 <690	≤345	≥1500	<1500
0H30 ALLOCATAIRE	2,13	2,00	1,66	1,05	0,69	2,85	2,75
1h00 ALLOCATAIRE	4,26	4,00	3,32	2,10	1,38	5,70	5,49
1H30 ALLOCATAIRE	6,39	6,00	4,98	3,15	2,07	8,55	8,25
2h ALLOCATAIRE	8,52	8,00	6,64	4,20	2,76	11,40	11,00
0H30 NON ALLOCATAIRE	2,41	2,28	1,96	1,33	0,99	3,15	3,03
1h00 NON ALLOCATAIRE	4,82	4,56	3,92	2,66	1,98	6,30	6,06
1H30 NON ALLOCATAIRE	7,23	6,84	5,88	3,99	2,97	9,45	9,09
2h NON ALLOCATAIRE	9,64	9,12	7,84	5,32	3,96	12,60	12,12

TARIFS ALSH MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

	RESIDANT À GEX ET ULIS					HORS COMMUNE	
	QUOTIENT					QUOTIENT	
	A	B	C	D	E	A	B à E
	≥1500	900 <1500	690 <900	346 <690	≤345	≥1500	<1500
0H30 ALLOCATAIRE	1,62	1,46	1,18	0,86	0,49	2,27	2,20
1h00 ALLOCATAIRE	3,24	2,92	2,36	1,72	0,98	4,54	4,40
1H30 ALLOCATAIRE	4,86	4,38	3,54	2,58	1,47	6,81	6,60
2h ALLOCATAIRE	6,48	5,84	4,72	3,44	1,96	9,08	8,80
0H30 NON ALLOCATAIRE	1,92	1,73	1,48	1,13	0,78	2,58	2,51
1h00 NON ALLOCATAIRE	3,84	3,46	2,96	2,27	1,56	5,16	5,01
1H30 NON ALLOCATAIRE	5,76	5,19	4,44	3,40	2,33	7,74	7,52
2h NON ALLOCATAIRE	7,68	6,92	5,92	4,53	3,11	10,32	10,03
REPAS	3,81	3,38	2,76	2,01	1,16	5,58	5,18
PANIER REPAS (PAI médecin)	2,60	2,35	1,91	1,22	0,70	3,81	3,46



Le **quotient d'une famille** est calculé à l'aide de certains éléments indiqués sur son avis d'impôts sur les revenus*

Revenu fiscal de référence / 12 / nombre de parts

*Les foyers n'ayant pas d'avis d'imposition peuvent contacter le pôle Action éducative et Sports.



FACTURATION



Les factures des services de la vie scolaire sont mensuelles et disponibles sur l'Espace Citoyens à terme échu. Les conditions de facturation et de remboursement sont disponibles dans le règlement des services de la vie scolaire. En cas d'anomalie sur une facture, il est possible d'envoyer une réclamation écrite à vie.scolaire@ville-gex.fr

Modalités de paiement :

- Carte bancaire en ligne sur l'espace personnel de l'Espace Citoyens
- Carte bancaire dans un point de proximité de la DGFIP* muni(e) de votre facture
- Espèces (dans la limite de 300€) dans un point de paiement de la DGFIP* muni(e) de votre facture
- Chèque à l'ordre du Trésor Public auprès du Centre des finances publiques de Gex
- Prélèvement automatique SEPA au 30 du mois suivant
- Chèque CESU pour le centre de loisirs uniquement auprès du Centre des finances publiques de Gex

*DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques



VII.

CARNET D'ADRESSES

INSCRIPTIONS, RÉSERVATIONS, ANNULATIONS, GESTION DES DOSSIERS ET FACTURATION :

 <https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>

Pôle Action éducative et Sports de la Ville de Gex
77 rue de l'Horloge, 01170 GEX
04 50 42 25 45 / vie.scolaire@ville-gex.fr

Horaires d'accueil* :
Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Le vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00-17h00
*Les horaires peuvent être exceptionnellement modifiés

PAIEMENT

Centre des Finances publiques de Gex
10 Place Gambetta 01170 Gex
04 50 41 51 03

Paiement de proximité de Gex :
Tabac Hall de la presse
48 Rue de Genève 01170 Gex
04 50 41 51 50

CENTRE DE LOISIRS

Centre de loisirs La Buissonnière
Site de Vertes Campagnes : 143 Rue
des Vertes campagnes, 01170 Gex
Site de Parozet : 233 Rue de l'Oudar,
01170 Gex
04 50 28 72 03
responsable.alsh@ville-gex.fr

Vous êtes en retard pour récupérer votre
enfant au périscolaire du soir :
Périscolaire Parozet : **07 85 90 97 30**
Périscolaire Perdtemps : **06 16 11 01 71**
Périscolaire Vertes campagnes : **04 50 28 72**
03 ou 07 85 77 57 10
⚠ Réseau mobile très faible dans l'enceinte du
groupe scolaire des Vertes campagnes ⚠

ÉCOLES PUBLIQUES

Les écoles n'ont pas de secrétariat. Leurs
directeurs ont des jours de décharge
dédiés à l'administratif chaque semaine.
A moins d'une urgence, il est recommandé
de les contacter par courriel.

École maternelle Parozet
233 Rue de l'Oudar, 01170 Gex
04 50 41 94 02 / ce.0011038y@ac-lyon.fr

École maternelle Vertes Campagnes
Direction : Isabelle LE ROY
143 Rue des Vertes Campagnes, 01170 Gex
09.79.29.31.60 / ce.0010994a@ac-lyon.fr

École élémentaire Parozet
Direction : Marion JORDAN
233 Rue de l'Oudar 01170 Gex
04 50 42 32 40 / ce.0011262s@ac-lyon.fr

École élémentaire Vertes campagnes
Direction : Anthony MESSELOT
Rue des Vertes Campagnes, 01170 Gex
04 50 41 77 67 / ce.0010993z@ac-lyon.fr

École primaire Perdtemps
Direction : Yvan FERROLLET
64 avenue de Perdtemps, 01170 Gex
04 50 41 57 84 / ce.0010992y@ac-lyon.fr

Vos DÉMARCHES sur l'espace citoyens



🔍 RDV documents d'identité

🔍 Démarches scolaires



L'espace Citoyens est un service accessible 7j/7 et 24h/24.

Vous y retrouverez les actualités de la vie scolaire et les informations sur le fonctionnement des services.

En créant un **espace personnel**, il est possible :

- De procéder **aux inscriptions scolaires, au restaurant scolaire et au centre de loisirs.**
 - D'effectuer des **modifications** sur les activités de vos enfants (annulations, réservations de jours...)
 - De **signaler l'absence** de votre enfant aux différents services
 - De consulter l'historique de vos demandes
 - De transmettre des documents
 - D'adhérer à la **facture dématérialisée**
 - De payer par carte bancaire vos factures en ligne
- Mais aussi de **prendre rendez-vous en mairie** pour vos documents d'identité !

RENDEZ-VOUS SUR

<https://www.espace-citoyens.net/ville-gex>
ou très prochainement sur l'**appli mobile**
"Gex en poche" pour y accéder !

